



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 10255

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur les postes vacants de magistrats. Il lui demande la liste exhaustive des postes qui ne seront pas pourvus à la sortie de la promotion de l'école nationale de la magistrature en septembre 1993. Plus généralement, il souhaite connaître les mesures envisagées pour combler ces vacances, étant donné que le nombre peu élevé de postes mis au concours 1993 augure de graves difficultés dans les prochaines années.

Texte de la réponse

Au 31 janvier 1994, 112 emplois de magistrats étaient vacants, soit 1,87 p. 100 de l'effectif budgétaire du corps. Ces emplois, ainsi que ceux qui se libéreront postérieurement à la suite notamment d'admissions à la retraite, seront pourvus en septembre 1994 par l'affectation de 172 auditeurs de justice issus de la promotion 1992 de l'Ecole nationale de la magistrature. Un nombre très limité d'emplois demeureront par conséquent vacants à l'issue de ces affectations. Leur localisation ne peut être actuellement précisée, la liste des postes qui seront offerts aux auditeurs de justice n'étant pas encore arrêtée. Les recrutements nécessaires pour maintenir le taux de vacance dans le corps des magistrats au minimum incompressible indispensable à sa gestion seront poursuivis au cours des prochaines années. Leur volume sera toutefois limité, compte tenu d'une part du faible taux de vacances actuel et d'autre part du nombre restreint d'admissions à la retraite qui interviendront à moyen terme.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10255

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 331

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1171